

La Ville aux Dames, le 8 janvier 2019

Madame, Monsieur, chers Brocanteurs

La prochaine Brocante de La Ville aux Dames se déroulera (attention, changement de date!!)

**Dimanche 5 mai** au Grand Village.

Nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant en nous envoyant **le bulletin d'inscription** dûment rempli, accompagné de votre **règlement**.

**Attention, nouvelle adresse pour les inscriptions:**

**M. Francky GARANGER, 9, rue Aliénor d'Aquitaine 37700 La Ville aux Dames**  
**Tél: 06 22 95 67 64 mail: francky.garanger@orange.fr**

Vous recevrez dans la suite votre confirmation d'inscription par téléphone ou sms.

Le retour du talon indiquant votre emplacement **ne se fera que dans la semaine qui précède la manifestation**. Deux possibilités au choix :

- **par mail** : dans ce cas écrire votre **adresse mail bien lisiblement**
- **par courrier** : dans ce cas **joindre impérativement une enveloppe timbrée avec votre adresse à votre inscription;**

Toutefois vous avez la possibilité de déposer vos bulletins d'inscription lors de la permanence tenue dans la

**Salle Maryse Bastié Samedi 6 avril de 9.30h à 12.30h**

Thème cette année :

## **Shéhérazade et les 40 chineurs - 1001 nuits au Grand Village**

La Brocante du **5 mai 2019** à La Ville aux Dames est organisée par l'Union Commerciale, Industrielle et Artisanale de La Ville aux Dames (UCIA).

Seul le président de l'UCIA est habilité à délivrer les autorisations de participation à cette brocante lesquelles sont accordées dans l'intérêt d'un bon déroulement de la manifestation sans qu'il y ait à en justifier.

**Pour participer à la brocante chaque exposant s'engage à respecter les règles suivantes :**

Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. (nouvelle législation)

Chaque participant devra présenter une pièce d'identité officielle en cours de validité et indiquer le numéro d'immatriculation de son véhicule, ainsi que pour les professionnels leur numéro de registre du commerce.

La participation des exposants sera de 16 € par 5 mètres linéaires (ou forfait de 30€ les premiers 5m pour professionnels)

Les emplacements seront déterminés pour permettre la meilleure réussite de la manifestation selon les possibilités.

Toutefois, les habitants résidant dans le périmètre de la brocante bénéficieront d'une priorité pour un emplacement (payant bien sûr) de 5 m en face de leur habitation.

Chaque participant s'engage à **respecter les limites de l'emplacement qui lui sont attribuées**.

**Les voitures ne peuvent rester sur les emplacements déterminés. Elles doivent stationner en dehors du périmètre de la brocante** (exception faite des quelques cas où de la place est disponible en retrait.)

Bien entendu, les limites d'emplacement ne devront en aucun cas empiéter sur les passages prévus pour **les véhicules pompiers et sécurité**.

Il est rappelé également ici que chaque participant est seul responsable de son stand et que **les emplacements doivent être laissés propres** à l'issue de la manifestation. Pour cet effet, des **benne à ordures** seront à votre disposition.

**L'installation des brocanteurs se fera impérativement entre 6 et 8 heures.**

**Sur ordre préfectoral et pour des raisons de sécurité: Au-delà de 8 h précise plus d'accès en voiture! Les barrières resteront en place jusqu'à la fin de la manifestation, soit 18h. Merci de votre compréhension et civisme** En cas de non-respect de ces bonnes règles (notamment déchets!) les fautifs se verront refusés l'inscription les années suivantes.

